



# Offre d'achat

## LE(S) PROPOSANT(S), Nous soussignés

Monsieur \_\_\_\_\_ né à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Madame \_\_\_\_\_ née à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Mariés - Célibataires - Union libre - Veuf/Veuve **Téléphone(s) :** \_\_\_\_\_ **Mail :** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Reconnaissons avoir visité le bien désigné, en date du :

**DESIGNATION ET SITUATION DES BIENS VISITES :** APPARTEMENT- MAISON /VILLA-GARAGE/ PARKING/ AUTRES

Description rapide SUCCINCTE : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Etage : \_\_\_\_\_

Le cas échéant : **LA SUPERFICIE PRIVATIVE DU LOT EST DE :** \_\_\_\_\_ **M<sup>2</sup>** suivant la définition qui est donnée dans l'ART. 46 de la loi du 10 juillet 65 issu de la loi du 18 décembre 96. Suite à cette visite, **nous nous engageons à acheter** ce bien aux conditions suivantes :

**PRIX PROPOSE :**

Sous réserve de l'acceptation des propriétaires), notre engagement est fait au prix de (en lettre): \_\_\_\_\_ € (chiffre) \_\_\_\_\_ €

**FINANCEMENT** Cette somme sera payable au comptant :

- Sans emprunt immobilier
- A l'aide d'emprunts immobiliers, à savoir :

A l'aide de ses deniers personnels et assimilés à concurrence de : \_\_\_\_\_ €

A l'aide d'un ou plusieurs prêts bancaires ou assimilés d'un montant global de : \_\_\_\_\_ €

Ressources Nettes Mensuelles totales du foyer : \_\_\_\_\_ €

La signature de l'avant contrat devra intervenir au plus tard le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ L'acte authentique devra intervenir au plus tard le \_\_\_\_\_

**Notaire désigné** pour la signature de l'acte authentique (Facultatif): **Maître** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

(Facultatif) Je verserai le jour de la signature de l'avant contrat (compromis de vente) la somme de \_\_\_\_\_ € (non obligatoire)

A l'ordre dudit notaire en un chèque (ref. Banque) \_\_\_\_\_ à valoir sur le prix d'achat si la vente se réalise.

### JOUISSANCE

La jouissance des lieux nous sera acquise le jour de la signature de l'acte de vente par :

- La perception des loyers
- La prise en possession réelle.

**DUREE DE LA PROPOSITION :** Notre proposition d'achat est valable jusqu'au : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ à 19 heures.

**Il est entendu qu'en cas de refus ou de non-réponse de votre part dans ce délai, notre proposition sera considérée comme caduque**

### CONDITIONS GENERALES

#### I- CONDITIONS DE LA PROPOSITION D'ACHAT

En cas d'acceptation des propriétaires dans le délai indiqué ci-avant, la transaction devra avoir lieu aux conditions suivantes :

##### A - FINANCEMENT

Il est précisé que le prix convenu sera payable comptant le jour de la signature de l'acte définitif de vente. Les conditions du financement seront requises dans l'avant-contrat consignait l'accord du proposant et des propriétaires, comme indiqué aux présentes.

##### B- CONDITIONS ORDINAIRES ET DE DROIT

Les biens seront, le jour de la signature de l'acte de vente, libres de tous privilèges et hypothèques quelconques ainsi que de toutes servitudes d'urbanisme. La jouissance des lieux sera acquise au proposant le jour de la signature de l'acte de vente, par la perception des loyers ou la prise en possession réelle comme indiqué ci-avant. LE(S)

PROPOSANT(S) :

- Prendront les biens dans l'état où ils se trouvent, le jour de l'entrée en jouissance, sans prétendre à aucune diminution de prix proposé, ni aucune indemnité pour quelque cause que ce soit, les connaissant pour les avoir vus et visités.
- Souffriront les servitudes passives, apparentes ou non, continues ou discontinues, pouvant grever les biens vendus, et profiteront de celles actives s'il en existe. ➢ Acquitteront, à compter du jour de l'entrée en jouissance, les impositions, taxes et charges de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis, étant précisé que la taxe foncière sera payée par les deux parties, au prorata de leur occupation dans l'année civile de l'entrée en jouissance.
- Feront leur affaire personnelle de la continuation ou de la résiliation des polices d'assurance et abonnements divers souscrits par les propriétaires et relatifs aux biens vendus ; dans tous les cas, ils devront maintenir ces derniers assurés à une compagnie notoirement solvable.
- Supporteront les frais, droits et honoraires de la vente et ceux qui en seront la suite ou la conséquence.

#### II - RÉDACTION

En cas d'acceptation des propriétaires, le Notaire se chargera d'établir le compromis ou la promesse de vente consignait l'accord des parties, ainsi que tout acte nécessaire à l'accomplissement de la transaction. Fait à : \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

**LE(S) PROPRIETAIRE(S)**

**ET SIGNER**

**LE(S) PROPOSANT(S)**

Ecrire - « **bon pour accord au prix de Vente de XX Euros** »

Ecrire - « **bon pour proposition d'achat Au prix de XX.euros** »

